

République Française  
Département Eure-et-Loir  
Commune de Francourville

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2024

Référence
2024-09

Objet de la délibération
TARIF BOITES AUX LETTRES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12

Date de la convocation
14/03/2024

Date d'affichage
14/03/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 21 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de MOULIN Eric, Maire

**Présents** : M. MOULIN Eric, Maire, Mmes : CASSINA Guillemette, DUMENY Edwige, LETARTRE Isabelle, ROUSSEAU Anita, MM : ALJEVIC Bésim, BEALAY Arnaud, DUVAL Gilles, GENET Xavier, MEDIOUNA Adil, THIEBAULT Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DE PARSCAU Loïc à Mme LETARTRE Isabelle

Excusé(s) : Mmes : BEZAULT Laura, THIROUIN Severine

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BEALAY Arnaud

**Objet de la délibération** : TARIF BOITES AUX LETTRES

Monsieur le Maire rappelle que de nombreux administrés sont venus en mairie pour réclamer des nouvelles clés pour leur boîtes aux lettres

Le Conseil , après en avoir délibéré

DECIDE, de renouveler pour 2024 le tarif suivant en cas de remplacement d'une serrure de boîtes aux lettres  
changement de canon : 30.00 EUROS

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Eure-et-Loir  
Le : 22/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente

Et  
Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.



Pour copie conforme :  
En mairie le 22/03/2024  
Le Maire  
Eric MOULIN

